



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Interdiction de 4 médicaments vétérinaires par le MOA](#) – La lomefloxacin, la pefloxacin, l'ofloxacin, et la norfloxacin ne seront plus vendues à partir du 31 décembre 2016

[Le MOA revoit les procédures d'enregistrement des engrais](#) – Diffusion de guides pratiques à destination des producteurs d'engrais

[Appel à commentaires sur les méthodes de contrôle des produits alimentaires étrangers par les importateurs](#) – L'AQSIQ cherche à responsabiliser les importateurs afin d'assurer la sécurité sanitaire des produits importés

[Précisions de la CFDA au sujet des DLC des denrées alimentaires](#) – Les matières premières ou les produits semi-finis sont également concernés par la « Loi sur la sécurité sanitaire »

[Le premier lot de lait en poudre marqué d'un code de traçabilité CCIC fait son entrée en Chine](#) – Le CCIC réalise pour la première fois un contrôle de produit importé depuis le pays d'origine

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Réduction de 80% de la consommation 'publique' de vin](#) – La structure de la consommation du vin est en Chine en pleine mutation

[Le secteur du chocolat subit une chute de chiffre d'affaires](#) – Les raisons de cette baisse s'expliquent par le ralentissement de l'économie chinoise, la lutte contre la corruption du gouvernement chinois et le changement des habitudes de consommation

[Le fromage en Chine](#) – La demande est en augmentation

[Amazon Chine se lance sur le marché du café](#) – L'augmentation de la consommation de café tire les ventes d'équipements vers le haut

[Mutations du marché de la bière en Chine](#) – Production chinoise en baisse et augmentation des importations

[Promotion des vins néo-zélandais en Chine](#) – Mise en place d'un programme de formation aux vins néo-zélandais à Shanghai

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[La levée de l'embargo sur la viande bovine pourrait être actée prochainement](#)

[Visite du Secrétaire d'Etat français en Chine](#) – Promotion du tourisme en France

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Interdiction de 4 médicaments vétérinaires par le MOA – *La lomefloxacin, la pefloxacin, l'ofloxacin et la norfloxacin ne seront plus vendues à partir du 31 décembre 2016*

Quatre médicaments vétérinaires ont été interdits par le ministère de l'Agriculture : la lomefloxacin, la pefloxacin, l'ofloxacin et la norfloxacin. Depuis le 1er septembre, les nouvelles demandes d'enregistrement concernant ces produits ne sont plus prises en compte, alors que leur production est autorisée jusqu'au 31 décembre 2015, et qu'ils pourront être distribués jusqu'au 31 décembre 2016. A partir du 31 décembre 2016, ces produits ne devraient donc plus être disponibles sur le marché chinois.

Thématique : médicaments vétérinaires – interdiction

Date : le 1^{er} septembre 2015

Source : http://www.moa.gov.cn/zwlml/tzgg/gg/201509/t20150907_4819267.htm (Site internet du MOA)

Le MOA revoit les procédures d'enregistrement des engrais – *Diffusion de guides pratiques à destination des producteurs d'engrais*

Début septembre, le ministère de l'Agriculture chinois a mis en ligne plusieurs guides à l'intention des entreprises productrices d'engrais. Ceux-ci détaillent les procédures d'enregistrement officiel, d'enregistrement provisoire et de prolongation des enregistrements. Ces procédures, récemment mises à jour, sont applicables dans leur nouvelle version depuis le 6 septembre 2015.

Thématique : Engrais – Enregistrement des produits

Date : le 7 septembre 2015

Source : http://www.moa.gov.cn/zwlml/tzgg/gg/201509/t20150902_4815306.htm (Site internet du MOA)

Appel à commentaires sur les méthodes de contrôle des produits alimentaires étrangers par les importateurs – *L'AQSIQ cherche à responsabiliser les importateurs afin d'assurer la sécurité sanitaire des produits importés*

L'article 94 de l'amendement de la « Loi sur la sécurité sanitaire » oblige les importateurs à effectuer des contrôles systématiques auprès de leurs fournisseurs étrangers. L'AQSIQ a récemment mis en ligne un guide de bonnes pratiques en la matière. L'objectif est de responsabiliser les importateurs et de les inciter à importer uniquement des produits conformes aux normes nationales. Les importateurs sont notamment incités à la vigilance lors du choix de leurs fournisseurs, ainsi qu'à être attentifs aux méthodes de production et de transport des produits.

Cet appel à commentaires se terminera le 9 octobre 2015.

Thématique : Sécurité sanitaire – responsabilité des importateurs

Date : le 8 septembre 2015

Source : http://www.aqsiq.gov.cn/gzcypt/cazxyj/20150908_5/wyyl/ (Site internet de l'AQSIQ)

Attention : ce texte prévoit que l'importateur se doit d'inspecter l'établissement exportateur avant l'importation en Chine et si besoin, peut faire appel à un organisme tiers pour réaliser cette inspection.

Précisions de la CFDA au sujet des DLC des denrées alimentaires – *Les matières premières ou des produits semi-finis sont également concernés par la « Loi sur la sécurité sanitaire »*

La CFDA a récemment répondu à une demande de la FDA concernant des problèmes de DLC. Elle précise ainsi que, conformément à la loi sur la sécurité sanitaire, sont considérés comme « denrées alimentaires » aussi bien les matières premières que les produits semi-finis et finis. Tous ces produits doivent donc se soumettre à la loi sur la sécurité sanitaire et notamment aux dispositions concernant les DLC. Ainsi, les DLC indiquées par les producteurs sur les emballages des matières premières ou des produits semi-finis doivent être considérées comme les DLC des produits alimentaires. L'utilisation de matières premières ou de produits semi-finis dont la DLC est dépassée, constitue une violation de l'article 28.8 de ladite loi.

Thématique : Sécurité sanitaire – DLC

Date : le 9 septembre 2015

Source : <http://www.sfda.gov.cn/WS01/CL1605/128981.html> (Site internet de la CFDA)

Le premier lot de lait en poudre marqué d'un code de traçabilité CCIC fait son entrée en Chine – *Le CCIC réalise pour la première fois un contrôle de produit importé depuis le pays d'origine*

Le premier lot de lait en poudre pour adulte, de la marque NuZtri, estampillé d'un code de traçabilité CCIC (China Certification & Inspection (Group) Co. Ltd) à partir de la Nouvelle-Zélande, entrera bientôt en Chine. C'est la première fois que le CCIC réalise un contrôle sur du lait en poudre importé, ceci depuis son origine. L'étiquette du code de traçabilité CCIC ne peut être copiée grâce à ses caractéristiques techniques avancées (fibres colorées en trois dimensions, signes distinctifs aléatoires). Les consommateurs chinois pourront scanner ce code afin d'obtenir des informations sur le pays d'origine, le fabricant, les détails sur les lots et les dates de fabrication, la présentation du produit, etc. Autant d'éléments qui assureront l'authenticité du produit.

Thématique : Lait en poudre - Traçabilité

Date de parution : le 10 septembre 2015

Source : http://www.hesitan.com/nnyw_gjny/2015-09-10/159766.shtml

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Réduction de 80% de la consommation « publique » de vin – *La structure de la consommation du vin en Chine est en pleine mutation*

De 2008 à 2012, 50% des vins en Chine ont été consommés par des instances « publiques », (soit gouvernementales ou entreprises d'Etat). Suite à la campagne anti-corruption menée par l'actuel Président Xi Jing Ping, 80% à 90% de cette consommation a disparu, laissant ainsi la place aux investissements privés d'entrepreneurs, ou de connaisseurs et amateurs de vin. La consommation des vins avec un prix de vente d'environ 100 CNY augmente.

Le vin occupe 34% de la vente des boissons alcoolisées en ligne, alors qu'il ne représente que 5% des ventes « hors ligne ». Ce chiffre est révélateur du potentiel de la vente en ligne de vin. Avec le développement de la vente en ligne, de plus en plus de jeunes actifs (30 – 40 ans) achètent du vin importé, à des prix avoisinant 100 CNY. L'acte d'achat étant en partie guidé et motivé par les connaissances acquises au cours de leurs voyages à l'étranger.

Thématique : Vin – Consommation

Date de parution : le 28 août 2015

Source : <http://news.fengsung.com/n-150828152854313.html>

Le secteur du chocolat subit une chute de chiffre d'affaires – *Les raisons de cette baisse s'expliquent par le ralentissement de l'économie chinoise, la lutte contre la corruption du gouvernement chinois et le changement des habitudes de consommation*

D'importantes entreprises internationales de confiserie, surtout les fabricants de chocolats tels que Mondelez International Inc., Mars Inc., et Hershey Co., ont tous rapporté des chutes de chiffre d'affaires sur le marché chinois au cours du 2ème trimestre de cette année. La baisse générale s'explique par le ralentissement de l'économie chinoise, la lutte anti-corruption, et un changement des habitudes de consommation. En parallèle, le climat boursier défavorable ralentit la consommation des foyers, ceux-ci se tournant vers l'épargne. Par ailleurs, les ventes dans les supermarchés des villes de premier rang ont globalement baissé. Malheureusement les villes de 2nd et 3ème rang n'ont pu absorber ce manque à gagner, tant leurs marchés de bonbons et de confiseries étaient saturés. M. Steven Schiller, président de Hershey Chine et Asie, constate que les foyers des villes de de rang inférieur (ndlr : au-delà du 4ème rang) ont plus de revenus disponibles, et leurs classes moyennes ne cessent d'augmenter. Son avis corrobore une étude de Nielsen, soutenant que l'indice de confiance des consommateurs a augmenté de 10% à 47%, dans les zones rurales au 2nd trimestre 2015.

Contrairement aux chocolats distribués en supermarchés, les ventes des chocolats haut de gamme des marques Godiva, Lindt & Sprüngli ou Debaube & Gallais, sont en expansion. Cet appétit constant pour les marques de luxe renforce les prévisions d'augmentation des ventes. Godiva a notamment vendu ses produits dans plus de 300 villes chinoises grâce à leur stratégie de vente en ligne.

Thématique : Chocolat – Consommation

Date de parution : le 2 septembre 2015

Source : http://usa.chinadaily.com.cn/epaper/2015-09/02/content_21778771.htm

Le fromage en Chine – *La demande est en augmentation*

La demande de fromage devrait continuer de croître dans les années à venir en Chine, parallèlement à l'intérêt croissant dans la gastronomie occidentale, et au désir de consommer des produits de qualité. D'après Euromonitor International Ltd, la taille du marché fromager est évaluée à 3,55 milliards de CNY (570 millions d'USD), ce qui représente une hausse de 24% par rapport à 2014. Selon M. Han JIN, importateur de produits alimentaires à Shanghai, la vente des produits fromagers est en pleine expansion. Il existe, selon lui, une multitude de nouveaux consommateurs de fromage, avec la particularité qu'ils essayent de nouveaux produits. Fonterra Co-operative Group Ltd, géant laitier néo-zélandais, est en pleine expansion grâce à sa stratégie de vente, notamment en ce qui concerne la mozzarella et les fromages fondus. Fonterra a investi plus de 170 millions d'USD pour doubler sa production de fromage.

Thématique : Produits laitiers – Consommation

Date de parution : le 4 septembre 2015

Source : http://usa.chinadaily.com.cn/business/2015-09/04/content_21787166.htm

Amazon Chine se lance sur le marché du café – *L'augmentation de la consommation de café tire les ventes d'équipements vers le haut*

Amazon Chine propose depuis peu, une gamme d'équipements comme des machines à café, capsules, filtres, etc. en plus de la vente de café en ligne. D'après l'Institut de recherche commercial du Beijing Business Today, la consommation de café en Chine augmente de 15% à 20% par an, et les besoins en équipements connaissent une croissance équivalente.

Thématique : Café – Ventes en ligne

Date de parution : le 9 septembre 2015

Source : http://www.bjbusiness.com.cn/site1/bjsb/html/2015-09/09/content_309401.htm?div=-1

Mutations du marché de la bière en Chine – Production chinoise en baisse et augmentation des importations

La production de bière chinoise a atteint 492 millions d'hectolitres en 2014, soit une baisse de 2,8% par rapport à 2013. De la même manière, on observe le même ralentissement sur les 6 premiers mois de 2015. Les grandes brasseries subissent la constante sophistication des besoins des consommateurs, ainsi que la concurrence des marques étrangères. Contrairement à la baisse de production des bières « entrée de gamme », les ventes de bières moyen et haut de gamme augmentent rapidement. Selon des études consommateurs, les tendances actuelles sont la recherche de la différenciation dans la consommation, celle-ci fortement tournée vers des bières légères haut de gamme. Les bières pressions et en canettes connaissent un franc succès auprès des jeunes générations, qui constituent les principaux consommateurs de bière en Chine.

En 2010, la Chine a dépassé les Etats-Unis pour devenir le plus important marché de la bière au monde. Les marques étrangères telles que Carlsberg, Heineken, ou encore Bud Weiser, occupent 70% du marché des bières du segment moyen haut de gamme. Les importations ont augmenté respectivement de 500 000 hectolitres en 2011 et de 1,6 million d'hectolitres en 2013. La disparition des droits de douane sur les bières importées favorise cette évolution à la hausse.

Thématique : Boissons alcoolisées

Date de parution : le 9 septembre 2015

Source : http://www.bjbusiness.com.cn/site1/bjsb/html/2015-09/09/content_309366.htm?div=-1

Promotion des vins néo-zélandais en Chine – Mise en place d'un programme de formation aux vins néo-zélandais à Shanghai

L'association des vignerons néo-zélandais New Zealand Winegrowers, en collaboration avec la New-Zealand Trade & Enterprise (Bureau de promotion des affaires néo-zélandaises), met en place un nouveau programme de promotion des vins néo-zélandais à Shanghai, en dispensant des formations avec obtention d'un certificat de dégustation. Le but est de sensibiliser et de fidéliser les consommateurs chinois. En effet, la demande des vins de Nouvelle Zélande, notamment de cépage Sauvignon Blanc, est en constante augmentation, particulièrement dans les régions côtières chinoises.

Les chiffres des dernières années parlent d'eux-mêmes : les exportations vers la Chine en valeur se chiffraient à 2 millions de NZD en 2007, et atteignaient 27 millions de NZD en 2014.

Thématique : Vin – Nouvelle-Zélande

Date de parution : Le 10 septembre 2015

Source : <http://www.wines-info.com/html/2015/9/1-62692.html>

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

La levée de l'embargo sur la viande bovine pourrait être actée prochainement

Matthias FEKL, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, a effectué une visite officielle en Chine, du 7 au 11 septembre 2015, avec une délégation d'entreprises et des représentants d'interprofessions (vin, viandes etc.).

Parmi les différents sujets évoqués avec la partie chinoise, la levée de l'embargo sur la viande française, le tourisme et l'investissement conjoint dans des pays tiers. D'après Matthias FEKL, l'embargo sur la viande bovine française pourrait être levé bientôt, suite à l'attribution d'un certificat de risque négligeable à la France par l'Organisation Internationale de la Santé Animale en mai 2015. La partie chinoise organisera une mission d'inspection en France, ce qui devrait déclencher le processus d'agrément.

Thématique : Produits carnés – Embargo

Date : le 9 septembre 2015

Source : <http://world.huanqiu.com/hot/2015-09/7450014.html>

Visite du Secrétaire d'Etat français en Chine – Promotion du tourisme en France

Le 7 septembre 2015, M. Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français à l'étranger, accompagné d'une délégation française, a animé un séminaire sur l'industrie touristique française à l'ambassade de France à Pékin. L'offre touristique française a été présentée aux journalistes chinois, telles que l'oénotourisme, ou encore le tourisme de croisière.

En 2014, 1,7 million de touristes chinois ont visité la France. Ce chiffre devrait atteindre les 2 millions fin 2015, et éventuellement les 5 millions en 2020. Comme un tiers des touristes étrangers attirés par la gastronomie et le vin français, les touristes chinois ne sont pas en reste. La gastronomie française a d'ailleurs été mise à l'honneur le 19 mars dernier avec l'évènement « Goût de France » (Ndlr : 1000 chefs sur 5 continents ont proposé un menu français à cette occasion).

Le séminaire de Pékin a aussi été l'occasion de préciser certaines mesures liées à l'obtention de visa. Enfin, des destinations touristiques ont été présentées par la délégation et notamment la Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Champagne et la Polynésie française.

Thématique : Tourisme – Gastronomie – Promotion

Date de parution : le 9 septembre 2015

Source : <http://www.wines-info.com/html/2015/9/1-62685.html>

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

MOA	Ministry of Agriculture of the People's Republic of China
AQSIQ	General Administration of Quality Supervision, Inspection and Quarantine of the People's Republic of China
CFDA	China Food and Drug Administration
CCIC	China Certification & Inspection (Group) Co. Ltd
FDA	Food and Drug Administration
DLC	Date limite de consommation

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Gao Xing – Prospective agrotech bureau de Shenzhen
Ying LI – Chargée de développement - réglementaire
Emmanuel Brotte – Prospecteur agrotech bureau de Pékin
Hugo le Bail - Chargé de développement bureau de Canton
Bertrand Quevremont - Directeur du bureau de Canton et Conseiller export agrotech pour la Chine du Sud et Hong Kong
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : **Véronique Looten** - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2015 – Business France

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.